Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Depuis 60 ans, le MIN de Cavaillon se veut un acteur dynamique ancré dans son territoire



Né en 1965, le Marché d'intérêt national (MIN) de Cavaillon fêtera ses 60 ans avec le public et les professionnels les vendredi 13 et samedi 14 juin. Intronisations de personnalités, exposition sur l'origine du MIN, ateliers de cuisine, barbecue géant et bien d'autres animations sont prévus pour cet anniversaire.

« Le MIN est un magnifique outil économique, agricole et agroalimentaire souvent méconnu du public »,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

commence par dire Benoît Mathieu, président du Marché d'intérêt national de Cavaillon. Ainsi, les 60 ans de cette structure incontournable de la ville de Cavaillon sera l'occasion pour tous de la découvrir. Cet événement donnera aussi l'opportunité au MIN de promouvoir le bien-manger, une sensibilisation que ses équipes et ses producteurs mènent déjà au quotidien.

Durant deux jours, les professionnels et les présidents et directeurs de MIN seront accueillis à Cavaillon. Le Marché d'intérêt national ouvrira aussi ses portes aux Cavaillonnais et visiteurs pour l'occasion. Le MIN n'en est pas à son coup d'essai puisqu'il a déjà accueilli le public, notamment durant les journées de l'agriculture en 2024 avec des rendez-vous fixé dès 5h du matin. Un événement qui avait rencontré un grand succès malgré l'heure précoce.



©MIN de Cavaillon

Accueil des directeurs et présidents de MIN

Le vendredi 13 juin, le Marché d'intérêt national de Cavaillon commencera par accueillir les présidents et directeurs de MIN de France, jusqu'à Anger. L'occasion pour eux de découvrir les entreprises du MIN, de la startup à la multinationale, mais aussi son fonctionnement qui participe activement au dynamisme de la ville de Cavaillon.

> « Aujourd'hui, il y a une quinzaine de MIN encore ouverts en France. Beaucoup ont fermé avec le développement des grandes surfaces. »
>
> *Benoît Mathieu*

Les directeurs et présidents des autres MIN découvriront cet outil de développement économique qui se

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

met au service du territoire et qui compte 22 salariés à la régie, 76 entreprises, 90 producteurs et 13 grossistes. Le MIN de Cavaillon fait partie des plus grands de France avec ses 27 ha. Depuis sa naissance il y a 60 ans, il est resté public, sans subvention de la mairie. Producteur important d'énergie verte avec 17 000m² de panneaux solaire, recyclage des déchets, élève modèle en terme de solidarité, etc. Ce Marché d'intérêt national s'impose comme l'un des plus importants du pays et fait figure d'exemple pour les autres MIN.

Un anniversaire ouvert à tous

Le vendredi 13 juin, le public pourra à son tour découvrir le MIN de Cavaillon en fin d'après-midi. Dès 17h30, des personnalités seront intronisées par la confrérie du Melon de Cavaillon pour qui cette année a une saveur particulière, le Melon de Cavaillon ayant obtenu son IGP. Un apéritif sera offert et suivi de l'inauguration de l'exposition 'Aux origines du MIN' à 19h30. Enfin, un dîner-spectacle 'Sur les traces du MIN' sera organisé. 500 personnes y seront attendues. Il est encore temps de s'y inscrire (tarif : 29€ hors boissons).

Le samedi 14 juin, le temps sera aussi à la fête. Durant la matinée, dès 9h, le public pourra visiter le carreau des grossistes, lieu emblématique de toutes les transactions (gratuit sur réservation). Les chefs Christophe Chiavola, du Prieuré à Villeneuve-lès-Avignon, et Vincenzo Regine, du Domaine des Andéols à Saint-Saturnin-lès-Apt, proposeront des ateliers de cuisine gratuits autour des fruits et légumes. Les enfants ne seront pas mis de côté lors de cet anniversaire qui proposera un atelier animé par Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais. Il y aura aussi un atelier autour de la Pomme Joya, et une animation blind-test. Enfin, cet événement se terminera en beauté avec une grande tablée gourmande le midi, imaginée par le Bristrot du MIN avec des vins locaux, un barbecue géant, des burgers, et bien évidemment les produits frais du MIN.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Le MIN de Cavaillon œuvre quotidiennement pour le bien-manger, mais aussi pour la juste rémunération des professionnels. ©MIN de Cavaillon

Aux origines du MIN

Pour les 60 ans du MIN de Cavaillon, il sera possible de replonger dans l'histoire. Voyage tout droit vers le Moyen-Âge, plusieurs siècles avant la création du Marché d'intérêt national, lorsque les statuts municipaux réglementaient déjà le commerce et les marchés à Cavaillon. Les produits issus de l'agriculture était transportés par roulage à Marseille, Carcassonne, Lyon ou encore Paris. Puis les chemins de fer sont arrivés dans les année 1860, suivis du moteur au XXe siècle. Ce n'est qu'au milieu des années 1900 que naissent les Marchés d'intérêt nationaux en France. En 1959, le conseil municipal de Cavaillon votait pour la création d'un MIN, qui voyait le jour 6 ans plus tard.

> « Il y a eu un énorme travail d'archives pendant 3 mois pour élaborer l'exposition des 60 ans. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Benoît Mathieu

60 ans plus tard, le MIN revient sur ses six dernières décennies au travers de l'exposition 'Aux origines du MIN', élaborée grâce aux archives de la ville, et plus particulièrement grâce à Hélène Maignan, directrice des archives de Cavaillon, qui a œuvré durant plusieurs mois pour permettre la création de cette exposition. En tout, ce sont 12 panneaux verticaux, recto verso, qui retraceront l'histoire du MIN de Cavaillon, ainsi qu'un petit film.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Commune de Cavaillon

- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique :

1°) du projet d'aménagement d'un marché d'intérêt national,

2°) du projet de déviation du C. D. 31 compris dans les emprises dudit marché

- Enquête parcellaire.

ARRÊTÉ

LE PREFET DE VAUCLUSE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'ordonnance N° 58-997 du 23 octobre 1958 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ; ensemble le décret n° 59-701 du 6 juin 1959 portant règlement d'administration publique sur les procédures d'enquête ;

VU ensemble les circulaires interministérielles des 10 décembre 1958 et 1er septembre 1959 commentant les dispositions des textes susvisés ;

VU le décret N° 53-959 du 30 septembre 1953, l'ordonnance N° 58-766 du 27 août 1958 et le décret N° 58-767 du 25 août 1958 portant organisation générale des marchés d'intérêt national ;

VU l'instruction générale sur le service des chemins départementaux et notamment l'article 8, chapitre II traitant de l'ouverture et du redressement des chemins départementaux ;

VU l'extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Général, séance du 14 décembre 1960, autorisant la déviation du C.D. 31 et fixant la direction nouvelle et la largeur de cette voie ;

VU la délibération du Conseil Municipal de CAVAILLON du 27 juillet 1960 approuvant le programme des travaux d'aménagement du marché d'intérêt national et sollicitant sa mise à l'enquête ;

VU les pièces du dossier constitué par la ville de CAVAILLON en vue de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération ;

VU le plan parcellaire et la liste des propriétaires des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet ;

VU le rapport de l'Ingénieur en chef du Génie rural du 18 août 1960 ;

VU l'avis émis le 1er septembre 1960 par le Directeur des services départementaux du Ministère de la construction ;

VU le rapport de l'Ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées du 8 septembre 1960 ;

VU le procès-verbal d'estimation des terrains dressé par le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines approuvé le 19 janvier 1961 par l'administration centrale des Domaines ;

SUR la proposition du Secrétaire général de Vaucluse,

ARRÊTE

Article 1er. — Le projet d'aménagement d'un marché d'intérêt national à CAVAILLON comportant la déviation du C.D. 31 entre les p.k. 30.784 (côté Cheval-Blanc) et 33.594 (côté Cavaillon) sera soumis :

1°) à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique tant en ce qui concerne les travaux à entreprendre qu'en ce qui concerne les acquisitions de terrains ;

2°) à l'enquête prescrite par l'article 8, chapitre II du Règlement général sur le Service des chemins départementaux pour la partie afférente à la déviation du C.D. 31 ;

3°) à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir pour permettre la réalisation du projet.

Article 2. — M. Marius AYME, Chef de Division de Préfecture en retraite, domicilié route des Courses, à CAVAILLON, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le Maire de CAVAILLON procédera à la notification de cette décision en remettant à l'intéressé une ampliation du présent arrêté.

Article 3. — Le Commissaire-enquêteur siégera à la Mairie de CAVAILLON.

Article 4. — L'ensemble du dossier d'enquête (enquête préalable à la déclaration d'utilité publique — enquête parcellaire) ainsi qu'un registre distinct pour chaque enquête seront déposés à la Mairie de CAVAILLON pendant 15 jours consécutifs, du 22 février 1961 au 8 mars 1961 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance du 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures (dimanches et jours fériés exceptés) et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête adéquat ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur.

En outre, en ce qui concerne plus particulièrement l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, pendant les trois derniers jours de la consultation soit les 6, 7 et 8 mars 1961, le commissaire-enquêteur se tiendra en mairie à la disposition du public pour recevoir le cas échéant ses observations.

Article 5. — A l'expiration du délai ci-dessus fixé les registres d'enquête seront clos et signés

1°) pour l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique par le commissaire-enquêteur qui le transmettra au Maire dans les trois jours avec le dossier d'enquête, le tout accompagné de ses conclusions clairement motivées.

2°) pour l'enquête parcellaire par le Maire qui le transmettra dans les 24 heures avec le dossier d'enquête au commissaire-enquêteur. Ce dernier disposera alors d'un délai de huit jours pour adresser, avec son avis et le procès-verbal des opérations, l'ensemble des documents constituant le dossier, à M. le Sous-Préfet d'APT.

Article 6. — Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte principale de la Mairie et publié par tous autres procédés en usage dans la commune.

Il sera en outre inséré en caractères apparents dans l'un des journaux publiés dans le département et habilité à recevoir les annonces judiciaires et légales.

Ces formalités devront être effectuées avant la date d'ouverture de l'enquête soit le 22 février 1961. Il sera justifié de leur accomplissement par un certificat du Maire et l'annexion au dossier d'enquête de deux exemplaires du journal contenant l'insertion ci-dessus prescrite.

Article 7. — De plus, à peine de nullité de l'enquête parcellaire, notification individuelle du dossier en Mairie sera faite par les soins du Maire de CAVAILLON, sous pli recommandé avec demande d'accusé de réception, aux propriétaires en les invitant à fournir à l'aide de la fiche annexé à la lettre de notification les renseignements demandés tant sur leur identité que sur les immeubles atteints.

Article 8. — M. le Secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse, M. le Sous-Préfet d'APT, M. le Maire de CAVAILLON, M. le Commissaire-enquêteur désigné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à toutes fins utiles à M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à M. le Président de la Chambre d'Agriculture, à M. l'Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées et à M. l'Ingénieur en chef du Génie rural.

AVIGNON, le 1er Février 1961

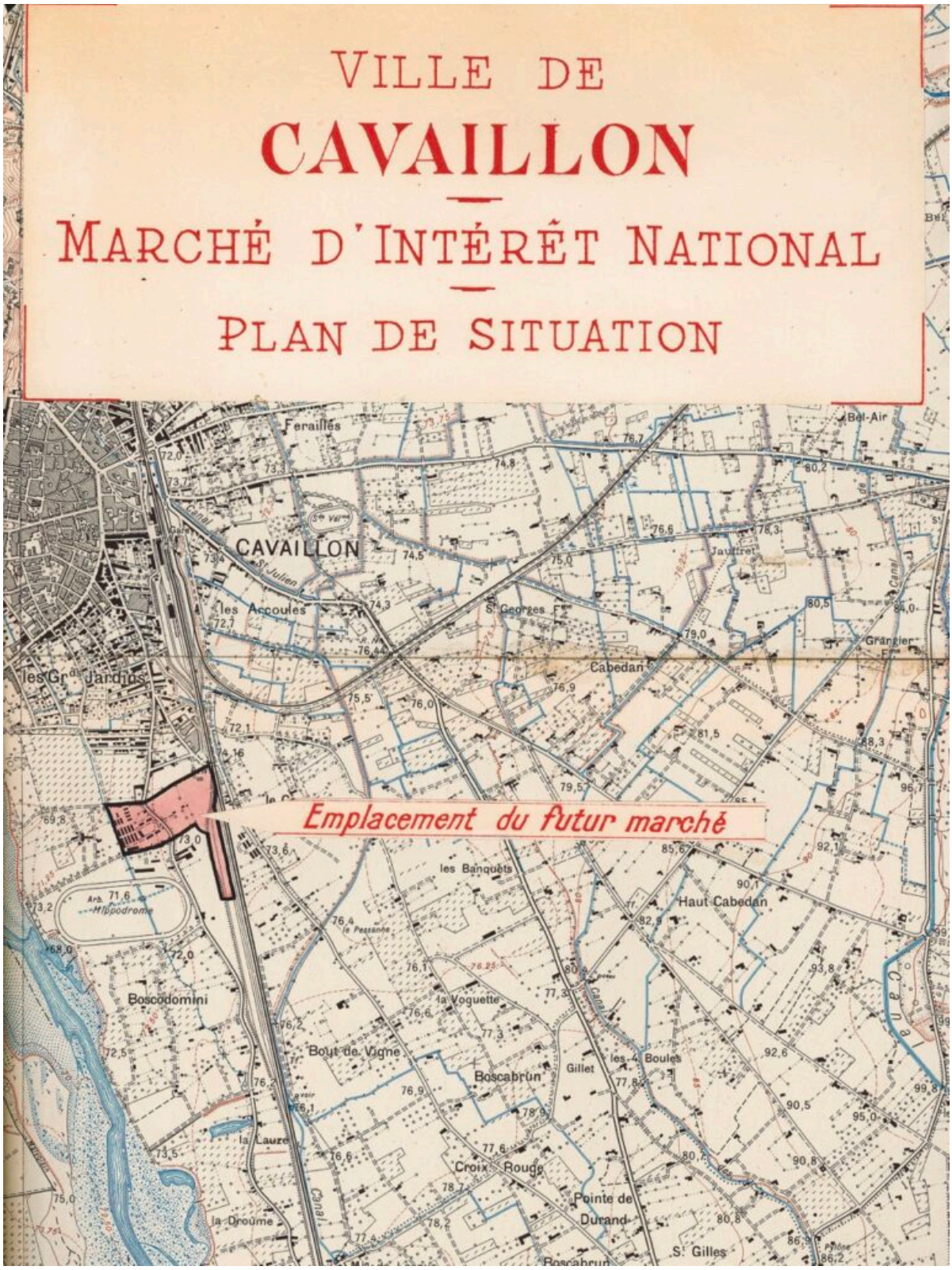
Le Préfet,
Jean ESCANDE.

AFFICHES MISTRAL - CAVAILLON

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

©Archives de la Ville de Cavaillon

Le Grand Avignon et Lauris lauréats de la 1re édition du palmarès des paysages alimentaires



La Communauté d'agglomération du Grand Avignon et la commune de Lauris viennent d'être distingués à l'occasion de la première édition du palmarès des paysages alimentaires. L'intercommunalité de la cité des papes et le village du Luberon figurent parmi les 48 collectivités françaises 'engagées' mises à

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

l'honneur lors de cet événement organisé par l'association Un plus bio qui s'est tenu le 14 mai dernier à Angoulême. Cette distinction nationale valorise les collectivités qui s'illustrent par des actions audacieuses et structurantes en matière de politique alimentaire.

'Pays de Cogagne' et 'Villages rebelles'

Dans ce cadre, le Grand Avignon a recu le titre d'ambassadeur dans la catégorie 'Pays de cocagne' qui regroupe les territoires qui allient qualité de vie et ambition alimentaire. Dans le même temps, la commune de Lauris a été honorée au titre 'd'Ambassadeur des villages rebelles' pour l'action de son cuisinier et de l'équipe de son restaurant scolaire.

Parmi les lauréats figurent aussi notamment les villes de Nîmes, Marseille et Montpellier dans la catégorie 'Les capitales de l'alimentation' ainsi que les départements de la Drôme et du Gard dans celle des 'Pionniers'.



Les lauréats de la première édition du Palmarès des paysages alimentaires organisé par l'association Un plus bio. Crédit : Cyril Chigot

Un modèle pour les autres collectivités

« En intégrant la catégorie 'Pays de cocagne', le Grand Avignon rejoint un cercle de territoires exemplaires dont l'action constitue un modèle pour d'autres collectivités, se félicite l'intercommunalité vauclusienne. Cette distinction consacre l'engagement du Grand Avignon en faveur de la préservation du foncier agricole, de l'alimentation durable et de la souveraineté alimentaire locale. »

En effet, depuis plusieurs années, l'agglomération avignonnaise mène une politique active pour enrayer l'artificialisation des sols, préserver les terres agricoles et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs. Cette stratégie repose sur des outils innovants, parmi lesquels une veille accrue sur le

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

foncier agricole par une convention signée avec la Safer ou encore la création de l'espace test agricole du Mas Baudoin.
Cette politique a notamment permis d'identifier des secteurs agricoles prioritaires, comme la ceinture verte d'Avignon, les foins de Montfavet, la plaine d'Entraigues-sur-la-Sorgue ou encore la Plaine de l'Abbaye de Villeneuve-lès-Avignon, et de les inscrire au cœur des politiques publiques.

> Convention de partenariat entre la Chambre d'agriculture & le Grand Avignon : préserver à tout prix les terres agraires

Cette démarche du Grand Avignon s'illustre également avec la mise en place de son Pat (Programme alimentaire territorial) retenu en 2019 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ce programme vise quatre objectifs majeurs : préserver une agriculture locale durable et diversifiée, favoriser une alimentation saine et durable accessible à tous, améliorer les pratiques durables de la restauration collective territoriale ainsi que de réancrer les circuits d'approvisionnement alimentaires sur le territoire.

> « Le Grand Avignon affirme son rôle de territoire nourricier. »

« Le Pat du Grand Avignon se distingue ainsi par une gouvernance ouverte, une approche territorialisée de l'alimentation du champ à l'assiette, et une articulation forte entre enjeux agricoles, environnementaux, sociaux et économiques, insiste l'agglomération. Avec cette reconnaissance, le Grand Avignon affirme son rôle de territoire nourricier, prêt à relever les défis de demain en matière de transition alimentaire et d'aménagement du territoire. »
Pour rappel, avec un taux d'autonomie alimentaire de près de 8,2% l'aire urbaine d'Avignon est la plus autosuffisante des 100 premières aires urbaines de France.

Un fonds d'urgence déployé pour les jeunes viticulteurs de Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



La préfecture de Vaucluse annonce le déploiement par le gouvernement d'un fonds d'urgence doté de 9M€ au niveau national pour accompagner les exploitations des jeunes viticulteurs. Ces derniers ont jusqu'au lundi 2 juin pour déposer leur demande d'aide.

Le fonds d'urgence de 9M€ déployé par le gouvernement sera décliné en Vaucluse afin d'aider les exploitations du département les plus fragilisées depuis leur installation. Les jeunes agriculteurs installés entre 2020 et 2024, ayant moins de 40 ans révolus à l'installation, sont éligibles et pourront percevoir jusqu'à 20 000€ d'aide.

L'aide sera attribuée aux viticulteurs, pour la vigne de cuve (à l'exclusion du raisin double fin) :

- qui connaissent des pertes de 20% minimum de chiffre d'affaires ou d'excédent brut d'exploitation supérieures à l'issue de la récolte 2024 par rapport à une année de référence (comprise en 2020 et 2023), justifiées par un document comptable (extrait de liasse fiscale, attestation comptable, déclaration TVA pour les exploitants au micro-BA).
- qui connaissent des difficultés financières prévisionnelles liées à des pertes de récolte

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

constatées supérieures ou égales à 20% dans les déclarations de récolte 2024 par comparaison au dernier millésime normal en récolte identifié (niveau départemental), compris entre 2020 et 2023.
- qui ont des difficultés financières liées à des pertes de récoltes répétées au cours des cinq dernières années, dont au moins une supérieure ou égale à 20%.

Le dépôt des demandes d'aide se fait via la plateforme 'Mes démarches simplifiées' jusqu'au lundi 2 juin 2025 inclus. Plus d'informations sur le site de la préfecture de Vaucluse (rubrique Actions de l'État/Agriculture/Aides conjoncturelles (climatiques et économiques), par téléphone au 04 88 17 85 12 ou par mail à l'adresse **ddt-iac@vaucluse.gouv.fr**

Comité technique de la Safer : une immersion aux airs de 'petit parlement foncier'

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Jeudi 24 avril à Cairanne, la Safer a invité partenaires, journalistes et étudiants d'Orange à son comité technique départemental. Au programme de cette journée baptisée 'Partageons la terre', examens authentiques des candidatures aux biens régulés par la Safer, suivis d'une mise en situation par des dossiers fictifs d'attribution de terre.

Dans la salle polyvalente du village de Cairanne, le Comité technique départemental (CTD) de la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) est entouré d'une quarantaine de participants. Ouvert exceptionnellement à un public invité, l'arbitrage des attributions de terres de ce jour a mis en lumière les difficultés et les débats marqués par l'empreinte humaine. Un enjeu tel que celui du foncier agricole exige des membres du comité technique patience, raisonnement, ouverture et curiosité.
Par ailleurs, lorsque l'un deux est concerné de près ou de loin par un bien en arbitrage (qu'il soit lié au vendeur ou à l'acheteur), il se doit de sortir temporairement du comité le temps de réaliser l'examen afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Ces arbitrages peuvent durer ainsi des heures et la responsabilité incombe au CTD qui doit suivre un calendrier pour qu'aucun candidat, quel que soit son projet, ne pâtisse d'un retard de la décision d'attribution.

S'adapter dans les arbitrages
Avec ses 3 156 déclarations de vente en 2024, notre département est le deuxième marché foncier rural de la région. Pour cette session du Comité technique départemental, les dossiers confidentiels du jour ont été révélés aux invités ; cas par cas, déployant une grande diversité de situations et de candidats. Continuité d'exploitation, installation d'une nouvelle entreprise, reprise d'une exploitation familiale, restructuration parcellaire, construction de logements pour des salariés agricoles, préservation de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

terrain à but environnemental, anticipation de conflits entre terres voisines traitées et non traitées, soutien d'une dotation pour agriculteur, etc… Les paramètres en jeu, s'ils répondent aux critères spécifiques demandés par la Safer, font alors l'objet d'échanges au sein du comité technique.
Celui du Vaucluse est composé d'élus de la Safer, mais aussi de représentants des institutions suivantes : État, Région, Conseil départemental, Direction départementale des territoires, Chambre d'agriculture, MSA, Coordination rurale, FNSEa, Confédération paysanne, Cen Paca et Fédération départementale des chasseurs.
« Lors de la consultation citoyenne, il nous a été demandé encore plus de régulation et de transparence » souligne Patrice Brun, PDG de la Safer Paca. Et d'ajouter « Toutes les formes d'agriculture peuvent cohabiter, il faut simplement être vigilants sur les grandes orientations que va nous dicter la nouvelle grande cause nationale de la souveraineté alimentaire. Cela va nous conduire à nous adapter dans nos arbitrages ».

(Vidéo) Le marché immobilier rural s'est stabilisé en 2024

Partager la terre
Fondée en 1960 suite à la loi d'orientation agricole, la Safer se consacre à quatre missions principales : dynamiser l'agriculture et la forêt, accompagner le développement local, participer à la protection de l'environnement (paysages, biodiversité, zones humides) et assurer la transparence du marché foncier rural. Les critères d'attribution d'un bien reposent sur les capacités personnelles et professionnelles (diplôme, expérience) à mettre en œuvre le projet, sur la taille de l'exploitation requise, les critères économiques et sociaux et enfin la capacité financière.
L'année dernière en Vaucluse, la moyenne était de 2,8 demandes pour un seul bien, dans les 790 candidatures reçues étudiées durant 11 examens du Comité technique départemental.
« Les fermiers passent par nous pour négocier ; la Safer étant sous la tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances avec des missions d'intérêt général, nous restons justes sur les prix » affirme Fabrice Triep Capdeville, directeur départemental de la Safer 84.
La régulation de la Safer est essentielle dans les secteurs à grosse pression financière, contenant des terrains bâtis convoités par des non-exploitants. Comme le rappelle Julien Latour, président du CTD de la Safer, « l'agriculture reste la première activité du Vaucluse : il faut aider les jeunes ». Précisant que « l'argent qu'un jeune agriculteur doit mettre dans le permis de construire ne va pas à l'exploitation ».

> « L'agriculture reste la première activité du Vaucluse : il faut aider les jeunes ».
>
> *Julien Latour, président du CTD de la Safer*

La mission de l'opérateur foncier est de maintenir l'usage agricole de ces biens. Et quand il s'agit d'achat

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

pour une construction, l'argument du candidat doit rassurer sur le projet agricole en toile de fond. C'est le cas d'un dossier de rallongement de propriété, dans l'objectif d'y loger des salariés. « Ici, le bâti a une vocation d'habitation auquel on confère une fonction agricole » avance le directeur départemental de la Safer 84.
Dans ce cadre, l'acquéreur doit remplir un cahier des charges agricole avec une garantie de 10 ans. Il s'agit là de protéger le foncier agricole pour ne pas dévier le bien de sa vocation initiale et exclure les intentions touristiques, assurant à la Safer le bon usage des biens qu'elle régule. Toutefois, elle ne peut pas se positionner sur des biens qui, après 5 ans, demeurent sans fonction agricole (20 ans sur le littoral). Quant aux acquisitions de terrains arborés, la Safer intervient également et exige le maintien de la parcelle boisée par une garantie décennale.

> « Nous sommes les champions de France en révision de prix. »
>
> *Laurent Vinciguerra, directeur général délégué de la Safer Paca*



Crédit : Amy Rouméjon Cros

Comment ça marche ?
La Safer, en tant qu'opérateur foncier, agit dans un marché naturel connu par transparence. Elle reçoit les notifications des ventes. En Vaucluse, 83% du département, soit 125 communes, est conventionné par la Safer pour une durée de 3 ans, renouvelable. Elles collaborent avec 10 conseillers fonciers sur le terrain, en contact avec le notariat et les candidats. Proximité et sens de la négociation animent ces conseillers répartis sur les territoires définis par l'opérateur. Les ventes à l'amiable sont privilégiées, afin de réduire les cas de préemption.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

« Nous sommes les champions de France en révision de prix » se félicite Laurent Vinciguerra, directeur général délégué de la Safer Paca. « Car nos actions de régulation sont demandées par le monde agricole » complète Fabrice Triep Capdeville, notamment pour expliquer le soutien des jeunes agriculteurs qui nécessitent un accès facilité au foncier.À titre d'exemple, quand il s'agit d'une terre nue, l'opérateur achète un bien, puis le revend après appel à projets. Pour certains, cela permet d'entrevoir la seule possibilité d'obtenir un prêt.

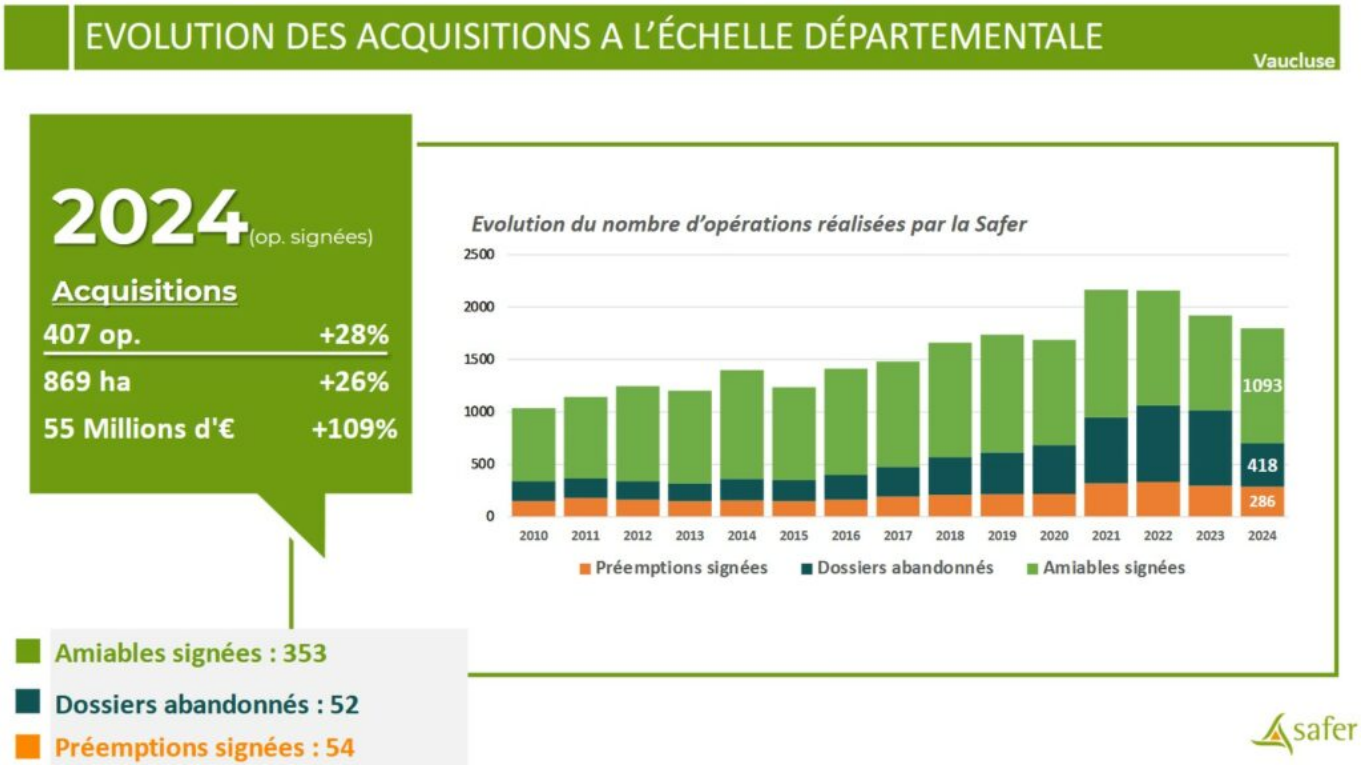
« La Safer a simplifié notre projet en achetant un terrain qu'elle a stocké, dans un objectif de revente à l'ASA. Cet élément de sécurisation du foncier a été déterminant pour la confiance des financeurs » partage Frédéric Guigues, président de l'ASA Arro Asst Ecoul Eaux Violès-Sablet.
Aussi, au sein de la Safer, les collaborateurs peuvent faire entendre leur voix et ainsi bénéficier de son poids dans le marché foncier.
« Terre de liens a une convention avec la Safer, partenaire privilégié, puisque lorsque l'on a des porteurs de projets, la négociation passe par elle. Nous siégeons au Conseil d'administration en tant que censeurs, donc sans droit de vote, mais nous apportons notre vision citoyenne qu'il est important de faire émerger, pour ouvrir le panel des idées » explique Serge Bastet, trésorier adjoint de la Fédération Nationale de Terre de liens.

Une mise en situation aux allures de démocratie verte
Une mise en situation des invités partenaires, journalistes et étudiants aux allures d'agora verte. Ce CTD fictif présentait deux rétrocessions de biens : un dossier type 'simplifié' avec 3 candidats, et un autre dossier, plus complexe, avec 5 candidatures, chacune ayant des forces et faiblesses équivalentes. Si le premier dossier a obtenu une grande majorité pour la première installation en agriculture biologique d'une jeune exploitante diplômée, le second dossier a quant à lui révélé quelques divergences dans le choix des candidats retenus. L'examen fictif a permis d'attribuer deux terrains répartis entre les deux demandeurs concernés, en délaissant les candidats aspirant à l'ensemble des lots en vente. Car effectivement, un CTD authentique peut attribuer un seul des deux lots à un projet, même si le demandeur souhaite acquérir le tout.
Le conseiller foncier travaille en lien avec le candidat en amont, pour constituer son dossier. Si ce dernier n'est pas en mesure à ce moment-là de répondre à un critère plus favorable pour être retenu, il ne pourra cependant pas modifier son projet en cours d'examen.
Quant aux choix retenus par le CTD, Laurent Vinciguerra insiste sur sa légitimité. « Je me mets à la place des conseillers fonciers qui reviennent vers les candidats non retenus, leur expliquant qui a obtenu le terrain et pourquoi. S'il y a les arguments tout ira bien, autrement cela voudrait dire que le CTD n'aurait pas fait son travail » avance le directeur général délégué de la Safer Paca.
Et envisager d'utiliser l'IA pour étudier les candidatures et faciliter les examens de dossiers ? « C'est la subjectivité par le nombre qui prime, elle est inhérente au débat pour un processus démocratique. C'est la loi. Chacun a sa sensibilité et selon nous, cela enlèverait toute la richesse que l'on peut avoir si nous travaillions avec l'IA » termine-t-il en clôture de ce « petit parlement foncier ».

Amy Rouméjon Cros

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les actions de la Safer 84 en chiffres

– Dossiers à l'amiable : 353 propriétaires ont accepté la vente à l'amiable sur 407 opérations d'acquisition.

– Préemptions en révision : 54 acquisitions se sont déroulées suite au droit de préemption de la Safer, qui a demandé à réviser les prix de vente et que les vendeurs ont acceptés.

– Dossiers abandonnés : 52 dossiers ont été abonnés, lorsque les propriétaires n'ont pas accepté l'offre de prix de la Safer, suite à quoi ils ont retiré leurs bien de la vente, selon le code rural.

– Premières installations : 34 agriculteurs ont pu procéder à leur première installation en tant qu'exploitant d'un terrain agricole, ce qui représente 26% des surfaces rétrocédées.

– Rétrocessions : elles sont au nombre de 461, représentant 997 ha pour une valeur globale de 61 millions d'euros de valeur. Le prix médian d'un lot rétrocédé non bâti est de 14 000€, pour une surface médiane de 8 000m². 25% de ces rétrocessions ont concerné des productions alimentaires de circuits de proximité, pour répondre à l'objectif de Programme pluriannuel d'activité de la Safer (PPAS 2022-2028).

– Conventions de mise à disposition : 92 dossiers ont concerné 386 ha de terrains régis par une convention de mise à disposition. Ce peut être un propriétaire confiant son bien à la Safer, ou un terrain que la Safer consent à faire exploiter par un agriculteur via une convention.

– Intermédiation locative : quelques fois la Safer se fait confier le bien d'un propriétaire en quête de locataire agricole. Ici, seul 1 dossier concernant 1 hectare a fait l'objet de ce type d'opération.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

« Construire l'agriculture de demain », tel est l'objectif de la nouvelle Chambre régionale d'Agriculture



Un mois après l'arrivée de Georgia Lambertin à la présidence de la Chambre régionale d'Agriculture, ses élus se sont réunis au Puy-Sainte-Réparade pour évoquer l'avenir de l'agriculture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Entre Aix-en-Provence et La Roque d'Anthéron, au coeur d'un domaine de 200 hectares dont 120 de vignobles, voici Château La Coste. Avec un chai signé Jean Nouvel, la participation des plus grands architectes contemporains (Franck Gehry, Jean-Michel Wilmotte, Renzo Piano) pour les différents aménagements du site comme le Pavillon de Musique, une araignée géante de Louise Bourgeois posée au-dessus d'un plan d'eau-miroir ou encore un « Mobile » d'Alexandre Calder.

C'est au milieu de ce domaine viticole huppé entre béton lisse, verre et acier que se sont réunis les élus

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

de la nouvelle Chambre Régionale de la Région Sud, avec à sa tête, une femme, la seule en France à siéger au Bureau des Chambres d'Agriculture, la vauclusienne de Venasque, Georgia Lambertin a succédé à André Bernard le 11 mars.

Un travail collectif

Entourée des représentants des six départements (Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse), elle a esquissé la feuille de route de la mandature 2025-2031. « Nous sommes là pour poser notre pierre à l'édifice, partir sur de nouvelles bases, travailler collectivement avec les compétences de chacun, faire face aux enjeux climatiques, à la raréfaction de la ressource en eau dans toutes les filières, que ce soit en viticulture, maraîchage, arboriculture, oléiculture, plantes aromatiques et à parfums ou élevage. Tirer nos productions vers le haut. »

> « D'ici 10 ans la moitié des agriculteurs vont partir à la retraite. »
>
> *Georgia Lambertin*

Georgia Lambertin poursuit : « D'ici 10 ans la moitié des agriculteurs vont partir à la retraite, nous devons donc nous renouveler, attirer des jeunes, leur transmettre les exploitations, les former à gérer, à se mettre au courant des normes, lois, règlementations qui nous étouffent. » Elle se félicite d'avoir Bénédicte Martin, son amie, vice-présidente de la Région Sud, fille de paysans. « Avec elle, nous travaillons en bonne intelligence, main dans la main, elle connaît les difficultés du monde paysan depuis qu'elle est toute petite, elle est un réel soutien. »

Trois axes de travail

Elle évoque les trois axes de travail de la nouvelle Chambre : « Défendre la dignité du métier d'agriculteur, l'armer face à la concurrence, le défendre face au sentiment d'oppression, de harcèlement administratif et numérique, l'aider moralement. »

Les autres élus évoquent tour à tour la énième Loi Egalim. « Sur 100€ dépensés dans l'alimentaire, seulement 7€ finissent dans la poche du paysan », « Nous devons nous coordonner, nous fédérer pour peser sur les décisions », « La loi d'orientation agricole n'a toujours rien précisé sur les revenus minima », « Laissez-nous travailler sur nos tracteurs au lieu de nous em… avec des mails comminatoires et nous faire passer des nuits blanches devant l'ordinateur. »

La présidente a conclu en évoquant le rôle essentiel de la Chambre Régionale d'Agriculture. « Elle est là pour représenter et défendre les intérêts des paysans. Elle est composée d'ingénieurs, de techniciens compétents qui conseillent, forment, aident les fermiers à s'adapter à la sècheresse, à limiter l'utilisation de l'eau et des intrants, à respecter l'environnement, à participer à la souveraineté alimentaire. Elle doit

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

continuer à promouvoir les productions labellisées qui sont la fierté de la Provence avec ses centaines d'AOC, AOP, Label Rouge, ses fruits et légumes qui en font la 1ère région bio de France. Et sa pôle-position pour la cerise, l'huile d'olive, le raisin de table et la lavande. »

Georgia Lambertin succède à André Bernard à la présidence de la Chambre régionale d'Agriculture

Un parcours agro-touristique et artistique à visiter à Saint-Étienne-du-Grès



Samedi 22 mars le parcours agro-touristique et artistique a été inauguré au silo Alpilles

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

céréales en présence de l'association A3-art, de 6 artistes plasticiens, du président de la coopérative Alpilles céréales et d'élus.

Réhabiliter l'image d'un lieu qui ne faisait pas rêver, introduire la création contemporaine artistique dans la production agricole, fédérer le monde autour d'un espace unique et multisensoriel. Telles étaient, il y a 10 ans, les idées de l'association de Saint-Rémy A3-art, de la municipalité de Saint-Étienne-du-Grès, et de la coopérative Alpilles céréales propriétaire du silo concerné.

Toujours en activité, le silo situé proche de la mairie devient ainsi un nouveau patrimoine à visiter, rappelant à tous son usage principal mais aussi les possibilités créatives de réappropriation de cet espace. « Les plasticiens qui ont participé à ce projet proposent de se les approprier en les approchant », explique Leïla Voight, présidente de l'association saint-rémoise A3-art. Par la mise en place de six sculptures soulignées par des fresques murales colorées, le silo devient un chemin sensible à parcourir, où le corps est emmené dans un environnement rural, industriel, poétique et accessible.

Ce projet s'est concrétisé grâce au soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural, la Région Sud, le Pays d'Arles, la coopérative Alpilles céréales et la ville de Saint-Étienne-du-Grès. Intitulé 'Un silo AP-art', le parcours avait vu sa première sculpture installée en novembre 2022. En moins de deux ans et demi, le lieu s'est enrichi de nouvelles installations créées par les artistes Gilles Barbier, Yoann Crépin, Nicolas Daubanes, Maurice Hache, Yazid Oulab et Placide Zéphyr.

Le parcours gratuit est ouvert aux horaires du silo : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le samedi matin de 8h30 à 12h30.

L'association A3-art occupera le silo dans le cadre de son festival A-Part cet été. Plus d'informations sur www.unsiloapart.org et www.festival-apart.org

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les 5 œuvres du parterre central : au premier plan à gauche la ‘Montagne urbaine’ de Yazid Oulab, à sa droite ‘le Gardien’ de Placide Zéphyr, au sol ‘le Tournesol’ de Yoann Crépin, au fond à gauche le ‘Banc de sable’ de Gilles Barbier, et au fond au centre, ‘On n’est pas des angles’ de Maurice Hache. ©A3-art

Amy Rouméjon Cros

Cavaillon : Koppert lance deux nouveaux produits pour stimuler et développer les plantes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



L'entreprise de biotechnologie Koppert, dont le siège se situe à Cavaillon, ajoute deux nouveaux produits à sa gamme 'Grandes Cultures' : Triario et Stingray 25, qui permettent la stimulation et le développement des plantes.

L'entreprise Koppert France, qui a fêté ses 40 ans l'année dernière, élargit sa gamme de produits qui est déjà forte de plus de 250 références. Triario et Stingray 25 sont les deux nouveaux produits qui viennent enrichir la gamme 'Grandes Cultures'. Ces deux nouveautés ont été conçues pour renforcer la résistance des cultures et de stimuler leur croissance.

Triario se veut un bouclier naturel contre les maladies du sol. C'est un fongicide de biocontrôle et un puissant colonisateur de racines basé sur le champignon Trichoderma harzianum T-22, qui présente de nombreuses caractéristiques favorables aux cultures. Il contrôle notamment les maladies du sol et permet d'obtenir une culture plus forte et plus résistante.

Stingray 25, quant à lui, est extrait d'une algue appelée « Ascophyllum nodosum. » Il permet de stimuler l'activité microbiologique autour des racines et de renforcer la vigueur, la productivité et le rendement des cultures en améliorant la structure des racines, l'absorption des nutriments et la tolérance au stress.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

« De récents essais sur le terrain en France ont démontré des augmentations de rendement remarquables lorsque Stingray 25 est intégré à nos solutions telles que Triario, a déclaré Felipe Capobianco, responsable du Développement des marchés chez Koppert. En France, les producteurs ont constaté des augmentations de rendement moyens de 1,01 tonne par hectare pour le maïs, avec un retour sur investissement de 3,60€ pour chaque euro investi. »

Cavaillon : Koppert France célèbre ses 40 ans

Résultats historiques pour le Crédit Agricole Alpes Provence



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Le Crédit Agricole Alpes Provence vient de présenter ses résultats 2024. Malgré une succession de crises multiples depuis 5 ans la banque coopérative régionale réalise des résultats historiques lui permettant d'afficher sa confiance dans sa capacité à soutenir l'investissement local.

« Dans un environnement exigeant, le Crédit Agricole Alpes Provence réalise en 2024 des résultats historiques qui donnent de la confiance pour entreprendre et nous permettent d'agir ensemble pour avoir de l'impact et faire rayonner le territoire », se félicitent les responsables de la banque régionale qui regroupe notamment 455 collaborateurs répartis dans les 41 agences de Vaucluse.
« Nous connaissons depuis 5 ans une succession de crises multiples qui ont provoqué de nombreux déséquilibres économiques et financiers avec de l'endettement et des mesures de soutien monétaire exceptionnelles, ont ainsi complété Laurent Fromageau, directeur général, et Franck Alexandre, président du conseil d'administration du Crédit Agricole Alpes Provence. Cet environnement incertain est peu favorable à la confiance et à la croissance, et il est exigeant pour les entrepreneurs. »

43 000 nouveaux clients
Malgré ce contexte, la banque coopérative affiche une activité commerciale dynamique sur tous les plans en 2024. Elle compte ainsi 43 000 nouveaux clients, un chiffre record. Dans le même temps le Crédit Agricole Alpes Provence constate une croissance tonique de sa base client (+2%) ainsi qu'une fidélisation accrue de sa clientèle avec une hausse de +4,2% pour les contrats assurances, de +3,2% pour les services de paiement et de 1,9% pour les services de banque au quotidien.
Côté crédit, les parts de marchés crédits et collecte sont en hausse : crédits à 18,63% (à fin octobre 2024), soit +0,23 point (par rapport à octobre 2023.) Collecte à 16,68% (à fin octobre 2024), soit +0,68 point (par rapport à octobre 2023).

Le Crédit agricole Alpes-Provence offre des vélos électriques à ses collaborateurs

9 décisions sur 10 sont prises en agence
« Cette dynamique s'explique par la satisfaction client, priorité numéro 1 du Crédit Agricole Alpes Provence. Nous avons par exemple une note Google de 4,84/5, ce qui nous place en 2e position sur notre territoire par rapport à nos concurrents. Une dynamique qui s'explique également par l'autonomie, la confiance et la responsabilité en proximité, moteur de l'engagement des hommes et des femmes : 9 décisions sur 10 sont prises en agence », insiste 'la banque verte' regroupant au total 2 200 collaborateurs dans 154 agences en Vaucluse, Bouches-du-Rhône et Hautes-Alpes.
De quoi afficher un résultat net consolidé historique de 133,9M, en progression de 15% par rapport à 2023 (résultat net social normes françaises 102,9M€). Parallèlement, la solidité financière de l'établissement bancaire a été également été renforcée avec un ratio de liquidité s'élèvant à 112,2%, un ratio de solvabilité de 21,57% ainsi qu'un niveau de couverture des risques un taux de 55,85%.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Quelques chiffres
– 19 Mds€ d'encours de crédits.
– 6 900 projets habitat particuliers et professionnels.
– 1 900 prêts étudiants
– 500 projets accompagnés par jour en financement, en assurant et en investissant en capital
– +15% d'activité crédits chez les professionnels et agriculture
– +3,2% de crédits d'équipement pour les entreprises.
– 33M€ engagés par le fonds Transitions de la banque pour financer des infrastructures de production d'énergie verte et renforcer les fonds propres des entreprises du territoire qui accélèrent les transitions.
– +10% de crédits actifs durables en 2024.

Soutien historique de l'agriculture
Par ailleurs, le Crédit Agricole Alpes Provence rappelle qu'il est un des soutiens historiques de l'agriculture.
« L'agriculture française est de plus en plus confrontée à des enjeux cruciaux pour son avenir, précise la banque. Elle doit faire face à de nombreux défis : renforcer sa compétitivité, s'adapter aux changements climatiques et répondre aux attentes sociétales. En tant que 1ère banque mais également en tant que partenaire historique de l'agriculture depuis plus de 120 ans, le Crédit Agricole Alpes Provence accompagne toutes les agricultures de son territoire. Concrètement, nous avons mis en place en 2024 : 1 000 pauses "années blanches", ce qui représente un soutien de 150 000€. 41 Prêts à Taux Zéro pour jeunes agriculteurs, ce qui représente un soutien de 1,2M€. 800 000€ de soutien en trésorerie pour nos clients agriculteurs impactés par le gel. Toutes ces mesures se traduisent par la satisfaction de nos clients agriculteurs. L'Indice de recommandation client agriculteur est à +23 points en 2024, en augmentation de +15 par rapport à 2023. Notre caisse régionale est la 1ère des caisses régionales du groupe et la 1re de notre territoire en satisfaction client auprès des agriculteurs. En 2024, nous avons 234 nouveaux clients agricoles dont 88 jeunes agriculteurs, ce qui représente 84% des installations aidées du territoire. »

Le Crédit Agricole réaffirme son engagement auprès des vignerons
Après s'être mobilisé avec la Safer pour soutenir les viticulteurs locaux face à la spéculation foncière des terres agricoles, le Crédit Agricole Alpes Provence fait partie des trois caisses régionales (avec celles de Sud Rhône Alpes et Languedoc) à avoir répondu à l'appel du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône pour une rencontre en urgence dans l'objectif d'échanger sur la situation économique, les défis à venir et d'y apporter des solutions.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



De gauche à droite : Alain Aubert, membre du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône ; Jean-Pierre Gaillard, Président du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ; Daniel Connart, Président du Crédit Agricole du Languedoc ; Franck Alexandre, Président du Crédit Agricole Alpes Provence ; Damien Gilles Président du Syndicat des Côtes du Rhône ; Laurent Jeanneteau Directeur du Syndicat des Côtes du Rhône ; Claude Guigue Vice-Président du Crédit Agricole Languedoc. Crédit DR/CAAP

L'occasion pour Damien Gilles, président du Syndicat de présenter en détail la situation économique, le démarrage de la campagne, ainsi que la vision et les objectifs 2025 : « Notre priorité est notamment d'assurer une juste rémunération des vignerons en sécurisant les contrats amonts à minima au niveau de coûts de production (modification de la loi Egalim), en fournissant des indicateurs de prix à la filière pour la vente de raisins et de vin en vrac mais aussi sur les certifications environnementales (HVE et BIO) et en permettant à la filière viticole d'accéder aux Organisations de Producteurs pour concentrer l'offre vrac. Nous devons aussi simplifier et adapter notre Cahier des charges au changement climatique, optimiser les coûts de contrôles pour les producteurs, et valoriser les démarches environnementales. »

Lors de cet échange, les 3 Caisses Régionales ont assuré les représentants du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône de leur plein soutien.
« Face à la situation actuelle, la banque va jouer pleinement son rôle et être à l'écoute des vignerons et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

viticulteurs concernés pour trouver des solutions personnalisées et adaptées aux besoins de chacun ; assurent-elles. Le Crédit Agricole s'engage à nouveau aujourd'hui et précise qu'il est également important d'avoir une filière unie pour un accompagnement durable. »

(Vidéo) Apt, Agriculture et alimentation, pourquoi manger des produits locaux ?



Le Parc naturel régional du Luberon propose une conférence pour explorer les liens entre agriculture et alimentation : «Pourquoi manger des produits locaux ? Les impacts du système alimentaire sur l'environnement et sur la santé, par l'association Les Greniers d'abondance, mardi 5 mars, à 18h à la salle des fêtes d'Apt.

Objectif : Sensibiliser les habitants aux impacts de notre modèle alimentaire sur la santé, l'environnement, les ressources, la biodiversité, alors que dans l'actualité, l'étude de la loi d'orientation

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

agricole semble affaiblir le soutien à l'agriculture biologique.

Mais qui veille au grain ?
Les crises climatiques, énergétiques, environnementales et économiques menacent la sécurité alimentaire des pays développés. Extrêmement dépendant des énergies fossiles, notre système alimentaire pourrait être déstabilisé face à une augmentation du prix du carburant. Appauvris par des années de traitements chimiques, les sols agricoles exigent plus d'intrants pour produire les aliments que l'on retrouve dans nos supermarchés, endettant toujours un peu plus les agriculteurs au passage… Après un bref état des lieux des menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire de la France, les intervenants, scientifiques et ingénieurs, membres des Greniers d'abondance, présentent des solutions permettant d'assurer la transition vers un système alimentaire durable et soutenable.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Le projet alimentaire territorial du Parc du Luberon

Dans le cadre du Projet alimentaire territorial porté par le Parc du Luberon depuis 2017, de nombreuses actions sont menées pour promouvoir un changement nécessaire dans nos comportements alimentaires et aller vers une alimentation de meilleure qualité, en lien avec les productions agricoles locales et de saison. Depuis 2023, le Parc bénéficie d'un financement du ministère de la Santé pour son projet «L'alimentation méditerranéenne au cœur des transitions agroécologiques», lauréat du Programme National pour l'Alimentation. Des actions d'information et de sensibilisation auprès d'un large public sont proposées afin de créer une culture commune autour des enjeux de transition incontournables aujourd'hui.

Consom'acteurs

Plusieurs conférences seront proposées pour comprendre le système alimentaire dans lequel nous vivons, les impacts sur notre santé et celle des écosystèmes, et ainsi devenir les acteurs du changement. Notre alimentation et les systèmes qui la produisent sont au centre des grands enjeux sociétaux et environnementaux actuels. Le constat est sans appel : nos systèmes alimentaires contribuent massivement à la dégradation des conditions d'habitabilité de nos territoires tout en étant de plus en plus vulnérables face aux crises de l'anthropocène. Cependant, rien n'est joué car il existe de nombreuses trajectoires vertueuses de transformation de nos systèmes alimentaires pour les territoires et leurs habitants.

Les infos pratiques

Conférence. Pourquoi manger des produits locaux ? Les impacts du système alimentaire sur l'environnement et sur la santé. Mardi 5 mars à 18h. Salle des fêtes d'Apt. Une initiative de l'association Les greniers de l'abondance avec le soutien de la Ville d'Apt. Mardi 5 mars. 18h. Salle des fêtes d'Apt. Place Gabriel Péri. Durée 1h30. Entrée libre. Apéritif local offert. 04 90 04 42 00